

République algérienne démocratique et populaire

Ministère de l'enseignement supérieur

et de la recherche scientifique



Université 20 Août 1955-Skikda

Guide de l'étudiant



AIDE PEDAGOGIQUE

&

INSERTION FACILE A LA VIE UNIVERSITAIRE



Année universitaire 2018/2019

Directeur de publication

Pr. Salim HADDAD
Recteur de l'Université
20 Août 1955-Skikda

Suivi de la réalisation

Dr. khaled BOUDJELLAL
Vice recteur chargé du
Développement, de la
Prospective et de l'Orientation

Conception graphique et réalisation

Ilhem TEBBANI
Chef Service de l'Orientation
et de l'Information

Crédit photos

Younes DRIF
Service de l'Orientation
et de l'Information

Remerciements

Ce guide a été réalisé par le Vice rectorat chargé du Développement, de la Prospective et de l'Orientation - service de l'Orientation et de l'information - en collaboration avec:

- Le Vice Rectorat chargé de la formation supérieure des premier et deuxième cycles, de la formation continue et les diplômes, et la formation Supérieure de graduation,
- Le Vice Rectorat chargé de la formation supérieure de troisième cycle, de l'habilitation universitaire, la recherche scientifique, et de la formation supérieure de post-graduation,
- Le Vice Rectorat chargé des relations extérieures, de la coopération, de l'animation, de la communication et des manifestations scientifiques,

Nos remerciements au Secrétariat général de l'université, DOU de Skikda, ainsi qu'à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce guide.

www.univ-skikda.dz

Email: webmaster@univ-skikda.dz

Préambule

Renforçant la carte Universitaire en Algérie, notre établissement accueille désormais la population estudiantine de la région. l'université 20 Août 1955 Skikda continue à se développer sur tout les plans: infrastructures, formations, coopération et recherche.

le Centre Universitaire de SKIKDA a été créé par le décret exécutif n° 223-98 en 1998. Il a été promu en Université le 18 Septembre 2001 par le décret exécutif n° 272-01 date de création. Il a été baptisé Université 20 Août 1955 Skikda lors de la visite du Président de la République Mr. Abdelaziz BOUTEFLIKA le 20 Août 2005.

Jeune et dynamique, l'université 20 Août 1955 a su trouver un équilibre entre formations académiques et formations professionnalisantes.

L'université offre à près de 25 000 étudiants des parcours diversifiés aux trois niveaux : Licence, Master, Doctorat.

Ce guide a pour objectif de vous aider à découvrir votre université : ses offres de formation, procédures d'orientation et d'inscription, et aussi les multiples facettes de la vie étudiante.

Bienvenue à chacune et à chacun.

sommaire

Tout savoir sur l'université 20 Août 1955.....	p06
• Création de l'université	
• Situation géographique	
• Valeur Historique	
• Université en chiffres	
• Organigramme de l'université	
• Des formations riches	
Structuration de l'Université en faculté	p12
• Faculté de Technologie	
• Faculté des sciences	
• Faculté des scs. Éco , commerciales et scs de gestion	
• Faculté de droit et des sciences politiques	
• Faculté des sciences sociales et humaines	
• Faculté des lettres et langues	
Procédures pédagogiques.....	p29
• Inscription	
• Orientation	
• Recours	
• Transfert	
• Congé académique	
• Abondant d'étude	
• Tableau des domaines	
Inscription aux études de Master.....	p44
• Qui a le droit de s'inscrire?	
• Délais de dépôt et de traitement des candidatures	
• Conditions générales d'inscription	
Comment réussir vos études?.....	p47
• Les règles de bonne conduite	
• Comprendre le système LMD	
Comment évaluer?	p54
• Les contrôles continus	
• Les examens de fin de semestre	

- l'assiduité au TD et TP
- Le poids de l'unité d'enseignement
- La pondération de chaque matière

Comment calcul t on les moyennes dans le système LMD. p57

- Calcul de la moyenne d'une matière
- Calcul de la moyenne d'une unité d'enseignement
- Calcul de la moyenne d'un trimestre
- Calcul de la moyenne annuelle par compensation
- Le passage à l'année suivante
- Session de rattrapage

Insertion facile à la vie universitaire..... p60

○ **Services communs**

- Service Internet
- Service documentation
- Service de mise à niveau des langues
- Service des activités scientifiques et culturelles
- Service des activités sportives et de loisir

○ **Services sociaux et de santé**

- Service de la sécurité sociale
- Service de médecine préventive
- Service de payement

○ **Œuvres universitaires**

- Hébergement et restauration
- Bourse
- Transport universitaire

Insertion professionnelle.....p65

- Fonction publique
- ANEM
- ANSEJ

Charte d'éthique et de déontologie universitaire.....p68



TOUT SAVOIR SUR L'UNIVERSITE 20 AOUT 1955



Création de l'université

La situation géographique de la wilaya de Skikda lui confère une position stratégique. En effet, elle est à mi distance des wilayas de Constantine , Anna-ba , Jijel et Guelma . Elle enregistre chaque année les meilleurs classements de réussite au baccalauréat.

En conséquence, la création d'une université était un point primordial malgré l'existence d'une École Nationale Supérieure d'Enseignement Technique (E.N.S.E.T) créée le 22 Mars 1988 par décret exécutif n° 63-88 . Par la suite le Centre Universitaire de Skikda a été créé par décret exécutif n° 223-98 en 1998.

Renforçant la carte Universitaire en Algérie L'université 20 Août 1955 est un établissement de l'enseignement supérieur ,elle a été créée le 18 Septembre 2001 par décret exécutif n° 272-01 et est baptisée Université 20 Août 1955 Skikda lors de la visite du Président de la République Mr. Abdelaziz BOUTEFLIKA le 20 Août 2005.

Elle accueille désormais la population estudiantine de la région. Elle continue à se développer sur tout les plans: infrastructures, formations, coopération et recherche.



L'université 20 Août 1955 s'est rapidement hissée au rang des grandes universités algériennes grâce aux efforts consentis par l'ensemble de l'équipe pédagogique et administrative qui veille au développement de la recherche scientifique en plus de l'assurance de la qualité de la formation donnée .

Situation géographique

Aujourd'hui l'université exploite les infrastructures de l'ex-école d'agriculture à des raisons pédagogiques en abritant les départements de l'agronomie et des sciences de la nature et de la vie.

Le site d'El-Hadaïek

Ce site s'étend sur 246 hectares situé à quatre (04) Km au sud ouest de la ville de Skikda, sur la route d'El-Hadaïek à flanc de colline entre la Rn 43 et le maquis de Djebel Msiouen. Ce site regroupe les infrastructures de l'ex-école d'agriculture et les infrastructures de l'ex ENSET outre celles du Centre universitaire et les infrastructures pédagogiques réalisées dans le cadre du Plan de Soutien à la Relance Économique (PSRE) sont venus renforcer le nombre de places pédagogiques de l'université.

valeur historique

L'ancienne école d'agriculture confère à notre université une valeur historique. Elle est située à 4 kilomètres de la ville de Skikda (Philippeville) sur la route d'el-hadaïek (St Antoine) dans la vallée du Zéramna.

L'école d'agriculture de Skikda fut créée en 1900 par le Gouvernement Général de l'Algérie dans la période coloniale. Son but était de dispenser une formation pratique et théorique à des élèves aptes à devenir des agriculteurs avertis, modernes, gérants de domaines, des cadres d'entreprises agricoles, des fonctionnaires du ministère de l'agriculture.



L'école d'agriculture après la réhabilitation



Le site 'El Hadaiek '



A La bibliothèque centrale

C Deux amphis théâtre

E La facultés des sciences

D et **B** La Faculté des sciences sociales et humaines

F La faculté des lettres et des langues

G département de génie des procédés et pétrochimie

H Le siège du nouveau rectorat

I et **J** Faculté des sciences économiques

K Faculté de droit et des sciences politiques

L Département de mathématiques et de l'informatique

**Domaines de formation à
l'Université 20 Août 1955**

- * Technologie 011
- * Sciences de la matière D02
- * Mathématique et informatique D03
- * Sciences de la nature et de la vie D04
- * Sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion D06
- * Droit 071
- * Sciences politiques 072
- * Littératures et langue anglaise 082
- * Littératures et langue française 084
- * Sciences humaines 091
- * Sciences sociales 094
- * Langue et littérature arabe 121
- * Industries pétrochimiques F17

**Les infrastructures en
cours de construction**

- * 8000 places pédagogiques (pôle d'excellence),
- * Un bloc de quinze (15) laboratoires de recherche,
- * Centre d'analyses pétrochimique et contrôle industriel,
- * 220 logements de fonction au profit des enseignants.

L'université 20 Août 1955 compte:

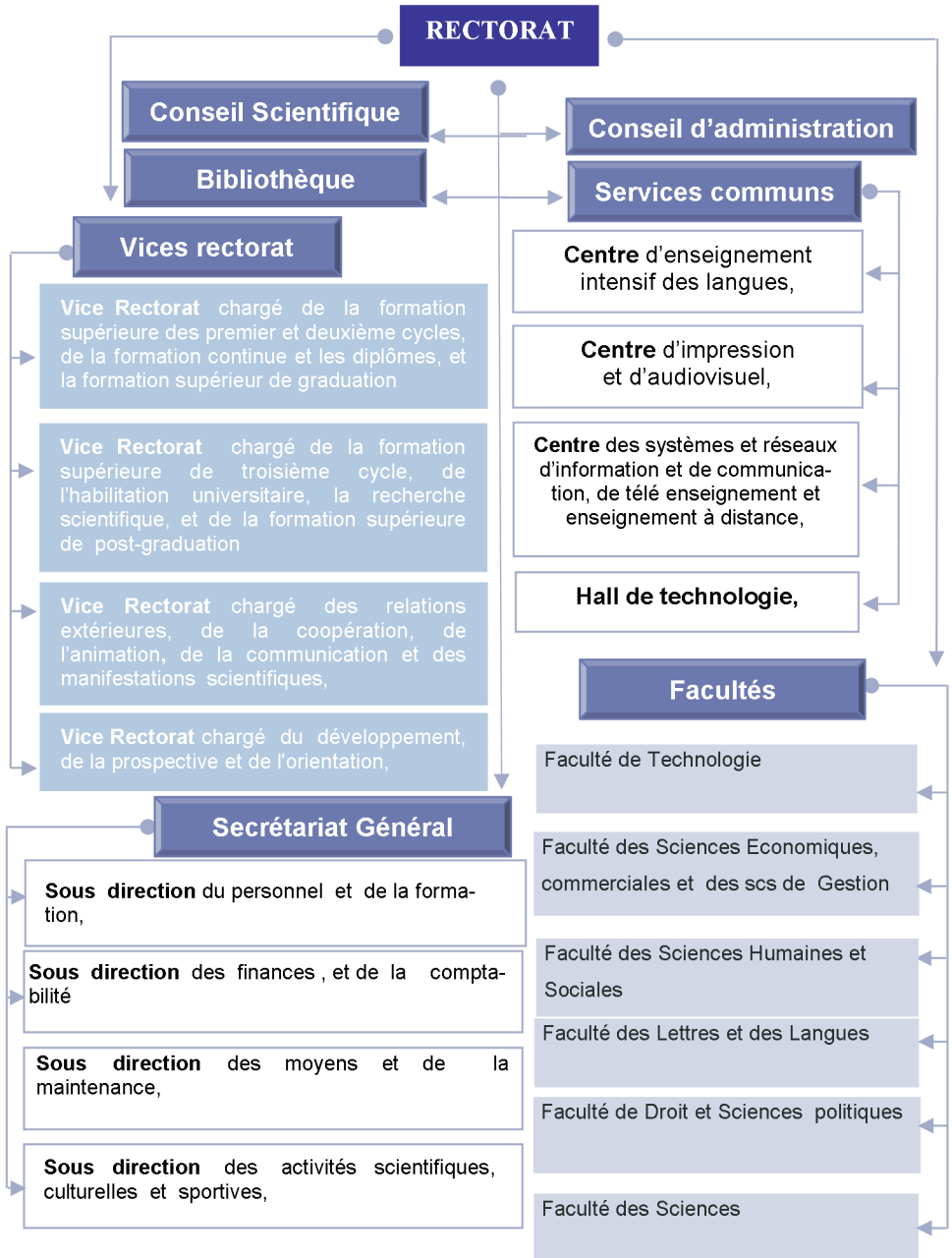
- * 338 salles de cours, salles TD , salles TP
- * 05 amphithéâtres, 32 salles de conférence
- * 41 laboratoires d'expérimentation
- * 40 salles d'internet
- * Salle d'audio visuel , un médiathèque
- * 03 ateliers
- * Le hall de technologie,
- * Une bibliothèques centrale, 17 salles de lecture
- * Le centre des systèmes et réseaux d'information, de télé enseignement et d'enseignement à distance,
- * Le centre d'enseignement intensif des langues,
- * Le centre d'impression et d'audiovisuel.
- * Auditorium 600 places pédagogiques,
- * Un bloc de cinq (05) laboratoires de recherche

Effectifs des étudiants

- * 22542 inscrits en licence
- * 7504 inscrits en mastère
- * 600 inscrits en post-graduation

Total : 30 646 inscrits

Organigramme de l'université



TOUTE L'UNIVERSITÉ EN LIGNE
www.univ-skikda.dz



Structuration de l'université en facultés

- ☞ Faculté de Technologie.
- ☞ Faculté des sciences.
- ☞ Faculté de droit et des sciences politiques.
- ☞ Faculté des sciences économiques, commerciales et sciences de gestion .
- ☞ Faculté des sciences sociales et humaines.
- ☞ Facultés des lettres et des langues.



- Inscrits en licence: 5578
 - inscrits en Master: **2498**
 - Inscrits en post graduation : **260**
- Total: 8336 inscrits**

- Professeur: **19**
 - Maître de conférence cat.A: **36**
 - Maître de conférence cat.B: **91**
 - Maître assistant cat.A: **115**
 - Maître assistant cat.B: **29**
 - Assistant: **01**
- Total: 291 enseignants**

- Département de Technologie
- Département de Génie civil
- Département de Génie électrique
- Département de Génie mécanique
- Département de Péetrochimie et Génie des procédés .

Département de technologie

Pendant trois semestres le département de technologie accueillera tous les étudiants inscrits sciences techniques . A la fin du quatrième semestre l'étudiant est appelé à remplir la fiche de vœux pour être admis en L3 dans l'une des spécialités de licence au sein de la faculté , ou hors établissement , son orientation se fera en fonction de son choix , de ses résultats , de son classement ainsi que des capacités d'accueil du département cible .



Département de Génie Civil



Après un tronc commun de quatre semestres le département vous offre la possibilité de suivre une formation en licence LMD dans deux filières:

Génie civil

Travaux publics

Une fois vous terminez le parcours de licence et vous capitalisez les 180 crédits avec un bon classement vous pouvez approfondir vos connaissances en vous inscrivant dans l'un des parcours de masters académiques proposés:

Quatre master sont ouverts en génie civil:

- ☒ Equipement de l'habitat
- ☒ Structures
- ☒ Géotechnique
- ☒ Matériaux en génie civil

Un seul master est ouvert en travaux publics:

- ☒ Voies et ouvrages d'art

Pour l'année en cours les formations doctorales qui sont ouvertes au département de Génie civil sont:

- ☒ Doctorat en Géo– Matériaux;
- ☒ Ingénierie parasismique des sols et structures;
- ☒ Management des projets;
- ☒ Interaction sol, structure et risque.

Département de Génie Electrique

Après un tronc commun de quatre semestres le département vous offre la possibilité de suivre une formation en licence LMD dans les filières et les spécialités suivantes:

Filière électronique: vous offre une seul spécialité en licence:

- ☒ électronique

Filière automatique: vous offre une seul spécialité en licence:

- ☒ Automatique.

Filière génie médicale:

- ☒ Génie biomédicale.

Filière télécommunication:

- ☒ télécommunication.

Filière électrotechnique:

- ☒ Electrotechnique .

Le département de Génie Electrique propose la formation de master dans 08 spécialités :

- ☒ Automatique et systèmes
- ☒ Systèmes des télécommunications
- ☒ Instrumentation biomédicale
- ☒ Électronique et systèmes embarqués ;
- ☒ Instrumentation
- ☒ Electrotechnique industrielle
- ☒ Commande électrique .
- ☒ Énergies renouvelables en électrotechnique

les doctorats ouvertes au département de Génie électrique sont :

- ☒ Doctorat en Automatique
- ☒ Doctorat en Electrotechnique Appliquée.
- ☒ Doctorat en Traitement du signal et génie biomédical



Attention!

Seul l'étudiant qui a un master peut accéder au concours de la formation doctorale ouverte au titre de l'année universitaire .

Département de Génie Mécanique

Après un tronc commun de quatre semestres le département vous offre la possibilité de suivre une formation en licence LMD dans deux filières:

Filière électromécanique: regroupant deux (02) parcours de licence LMD:



☒ Électromécanique industrielle (académique)

☒ Maintenance industrielle (académique)

Après la licence en électromécanique ou maintenance industrielle , vous avez la possibilité de vous inscrire dans l'un des parcours de master suivants:

☒ Ingénierie de l'électromécanique (académique)

☒ Mécanisation industrielle (académique)

Filière Génie Mécanique: regroupant deux (02) parcours de licence LMD

☒ Énergétique (académique)

☒ Construction mécanique (académique)

Après la licence en Génie mécanique vous pouvez accéder à une formation de master dans les parcours suivants:

☒ Énergétique Industrielle (académique)

☒ Ingénierie des Matériaux (académique)

☒ Mécanique de construction (académique)

☒ Mécatronique (académique)

☒ Maintenance industrielle (académique)

☒ Génie industriel.

Deux (02) parcours de doctorat sont ouverts:

☒ Mécanisation Industrielle

☒ Systèmes énergétiques

Département Génie des procédés et pétrochimie

Le département vous offre la possibilité de suivre une formation en LMD dans trois (03) filières:

Filière génie des procédés: regroupe trois (03) parcours de licence LMD:

☒ Génie des procédés

Et trois (02) parcours de master:

☒ Génie chimique

☒ Génie des polymère



Filière hygiène et sécurité industrielle: un seul parcours de licence

☒ Hygiène et sécurité industrielle (académique)

Et deux (02) parcours de master:

☒ Hygiène et sécurité industrielle

☒ Sécurité des procédés industriels et maitrise des risques

Le département propose également la formation dans la filière à recrutement national Industries Pétrochimiques , l'inscription dans cette filière est réservée au meilleurs bacheliers et sur la base d'une sélection nationale , par la moyenne du baccalauréat .

Filière industries pétrochimiques: regroupe trois (03) parcours de licence:

☒ Automatisation et contrôle en industries pétrochimiques

☒ Raffinage et pétrochimie (académique)

☒ Génie pétrochimique (master à cursus intégré de licence)

Et quatre (04) parcours de master:

☒ Automatisation en industries pétrochimiques

☒ Catalyse en industrie pétrochimique

☒ Maintenance en industries pétrochimiques

☒ Pétrochimie et procédés polymères (professionnel)

☒ Génie pétrochimique (master à cursus intégré de licence)

Un seul parcours de doctorat est ouvert :

☒ Génie chimique: option matériaux et environnement.



• Inscrits en Licence : **4073**
• inscrits en Master: **1658**
• Inscrits en P.Graduation: **138**
Total: 11484 inscrits



• Professeur: **15**
• Maître de conférence .A: **26**
• Maître de conférence .B: **86**
• Maître assistant .A: **114**
• Maître assistant .B: **21**
• Assistant: **01**
Total: 263 enseignants

• Département des sciences de la matière;
• Département des mathématiques;
• Département d'informatique;
• Département des sciences de la nature et de la vie;
• Département d'agronomie;
• Département de chimie;
• Département de physique.

Département des sciences de la matière:

Après un tronc commun de quatre semestres le département vous offre la possibilité de suivre une formation de licence LMD dans les départements suivants:

Département de Physique:

- ☒ Physique fondamentale
- ☒ Physique énergétique

Pour accéder au master le département offre la possibilité aux étudiants réussissant leurs licences avec un bon classement dans les filières suivantes :

- ☒ Physique des matériaux
- ☒ Physique énergétique et énergies renouvelables
- ☒ Physique de rayonnement

Deux parcours de doctorat sont ouverts en physique :

- ☒ Physique des matériaux
- ☒ Énergétique et physique des transferts



Département de Chimie:

Un parcours de licence:

- ☒ Chimie fondamentale
- ☒ Chimie analytique

les parcours de master:

- ☒ Chimie organique
- ☒ Électrochimie et corrosion
- ☒ Chimie des matériaux

Département de Mathématiques

le département vous offre la possibilité de suivre une formation de licence LMD dans la filière des mathématiques, un seul (01) parcours est proposé:

- ☒ Mathématiques

Pour accéder au master le département offre la possibilité aux étudiants réussissant leurs licences avec un bon classement dans la filière dans l'un des parcours suivants:

- ☒ Commande optimale des systèmes dynamiques
- ☒ Analyse numériques des équations aux dérivées partielles
- ☒ Analyse fonctionnelle appliquée

Département d'informatique:

le département vous offre la possibilité de suivre une formation de licence LMD dans la filière de l'informatique ,deux (02) parcours sont proposés:

- ☑ Systèmes informatiques
- ☑ ingénierie des systèmes d'informatique et du logiciel

Pour accéder au master le département offre la possibilité aux étudiants réussissant leurs licences avec un bon classement dans la filière dans l'un des parcours suivants:

- ☑ Ingénierie des systèmes distribués (professionnel)
- ☑ Réseaux et système distribués
- ☑ Génie logiciel avancé et applications

Pour cette année un seul parcours de doctorat en cours:

- ☑ Doctorat en computation et cognition des systèmes informatiques

Département SNV : Si vous êtes admis au domaine SNV vous inscrirez automatiquement au département pour suivre une formation de licence dans la filière: sciences biologiques, , dans les parcours suivants:

- ☑ Biochimie
 - ☑ Microbiologie
 - ☑ Toxicologie
- la filière écologie et environnement
- ☑ Ecologie et environnement

Des parcours de master sont déjà fonctionnels:

- ☑ Microbiologie appliquée
- ☑ Biochimie appliquée
- ☑ Protection des écosystèmes
- ☑ Éco toxicologie animale
- ☑ Ecologie des milieux naturels
- ☑ Doctorat en biologie et environnement

Département d'agronomie:

Après un tronc commun de deux (02) semestres le département vous offre la possibilité de suivre une formation en licence LMD dans les parcours suivants:

- ☑ sol et eau
- ☑ Production végétale
- ☑ Agro Ecologie

Des parcours de master sont déjà fonctionnels:

- ☑ Amélioration des plantes
- ☑ Aménagement hydro agricole
- ☑ Science du sol





- . Inscrits en licence: **3189**
 - . inscrits en Master: **653**
 - . Inscrits en post-graduation: **34**
- Total: 3876 inscrits**



- . Professeur: **02**
- . Maître de conférence cat.A: **20**
- . Maître de conférence cat.B: **31**
- . Maître assistant cat.A: **55**
- . Maître assistant cat.B: **9**
- . Assistant: **00**

Total: 146 enseignants



- . Département des sciences économiques
- . Département des sciences commerciales
- . Département des sciences de gestion

Département des sciences économiques:

Les parcours en licence

- ☒ Analyse économique et prospective
- ☒ Economie quantitatives
- ☒ Economie monétaire et bancaire
- ☒ Économie internationale

Les parcours en master:

- ☒ Economie du développement durable
- ☒ Economie financière et bancaire
- ☒ Economie internationale
- ☒ Analyse économique et prospective

Formation doctorale

- ☒ Doctorat en Economie du développement durable

Département des sciences commerciales:

Les parcours en licence

- ☒ Marketing

Les parcours en master:

- ☒ Marketing des services
- ☒ Doctorat en finance et comptabilité.

Département des sciences de gestion:

Les parcours en licence

- ☒ Management financier
- ☒ Management

Les parcours en master:

- ☒ Management Financier
- ☒ Management

Pour l'année en cours, deux parcours de doctorat sont ouverts:

- ☒ Doctorat en ressources humaines.
- ☒ Doctorat en management des entreprises

Département des sciences financières et comptabilité

Les parcours en licence

- ☒ Comptabilité et audit

Les parcours en master:

- ☒ Comptabilité et audit
- ☒ Doctorat en finance et comptabilité.



- . Inscrits en licence : **1772**
 - . inscrits en Master: **469**
 - . Inscrits en post-graduation: **26**
- Total: 2267 inscrits**

- . Professeur: **01**
- . Maître de conférence classe. **A: 05**
- . Maître de conférence classe. **B: 19**
- . Maître assistant classe. **A: 71**
- . Maître assistant classe. **B: 03**
- . Assistant: **01**

- . Département de droit
- . Département des sciences politiques

Département de droit:

propose des parcours de licence en LMD:

- ☒ Droit privé
- ☒ Droit public

Parcours en Master

- ☒ Etat et institutions
- ☒ Droit pénal et sciences criminelles
- ☒ Droit des affaires

Un seul formation en doctorat est fonctionnel :

- ☒ Droit pénal

Département des sciences politiques:

propose des parcours de licence en LMD:

- ☒ Relations internationales
- ☒ Organisations politiques et administratives

Parcours en Master

- ☒ Relations internationales



- . Inscrits en licence : **4409**
 - . inscrits en Master: **1218**
 - . Inscrits en doctorat: **91**
- Total: 5718 inscrits**

- . Professeur: **04**
- . Maître de conférence classe.A: **22**
- . Maître de conférence classe.B: **30**
- . Maître assistant classe.A: **79**
- . Maître assistant classe.B: **11**
- . Assistant: **00**

Total: 146 enseignants

- . Département de psychologie
- . Département des sciences sociales
- . Département des sciences Humaines
- . Département des sciences de l'information et de la communica-

Département des sciences humaines:

Après un tronc commun de quatre semestres le département vous offre la possibilité de suivre une formation de licence LMD dans les filières suivantes:

☑ Histoire générale

Les parcours de masters proposées sont:

☑ Histoire de l'occident du musulman au moyen âge

☑ Histoire de la résistance et du mouvement national algérien

Département des sciences de l'information et la communication

☑ Communication

☑ Information

Les étudiants qui ont accomplis leurs parcours capitalisant les 180 crédits ont la possibilité de s'inscrire dans l'un des parcours de master suivants:

☑ Communication et relation publique

☑ Audio-visuel

☑ Communication organisationnelle

Département des sciences sociales:

Après un tronc commun de quatre semestres le département vous offre la possibilité de suivre une formation de licence LMD dans les filières de:

Sociologie: un seul parcours

☑ Sociologie

En parallèle, deux parcours de masters sont fonctionnels:

☑ Sociologie de la déviations et du crime

☑ Sociologie de la communication

Département de psychologie :

Psychologie : 02 parcours en licence

☑ Psychologie clinique

☑ Psychologie du travail et de l'organisation

Et 05 parcours en master

☑ Psychologie clinique

☑ Psycho– criminologie

☑ Psychologie scolaire

☑ Psychologie: situation du Handicap- intégration et participation sociale

☑ Psychologie du travail et de l'organisation et gestion des ressources humaines

Sciences de l'éducation: un seul parcours

☑ psychologie de l'éducation

Quatre (04) parcours en master

☑ Psychologie de l'éducation

☑ Sociologie de l'éducation

☑ Sociologie de l'organisation du travail

☑ Sociologie urbaine



Faculté des lettres et des langues

- . Inscrits en licence : **3521**
 - . inscrits en Master: **1008**
 - . Inscrits en post graduation: **51**
- Total: 4580 inscrits**



- . Professeur: **02**
 - . Maître de conférence cat.A: **07**
 - . Maître de conférence cat.B: **05**
 - . Maître assistant cat.A: **74**
 - . Maître assistant cat.B: **36**
 - . Assistant: **00**
- Total: 124 enseignants**



- . Département de langue et lettre arabes
- . Département des lettres et langues étrangères



Département de langue et lettre arabe:

offre des parcours de licence LMD:

☑ Linguistique générale

☑ Littérature arabe

Et parcours en Master

☑ Critique moderne contemporaine

☑ Littérature algérienne

☑ Littérature arabe ancienne

☑ Littérature populaire

☑ Littérature arabe moderne et contemporaine

☑ Linguistique arabe

☑ Linguistique du discours

Deux formation en doctorat sont ouverts:

☑ Critique et analyse de discours

☑ Littérature générale comparée

Département des lettres et langues étrangères:

Langue française

Un seul offre de Licence:

☑ Langue française

Deux offres de Master:

☑ Didactique des Langues étrangères

☑ Littérature et civilisation

Langue anglaise:

Licence:

☑ Langue anglaise

Master:

☑ Linguistique et langues appliquées

☑ Littérature et civilisation

Un seul parcours de doctorat est fonctionnel

☑ Langue anglaise: littérature et civilisation



Procédures pédagogiques



Qui ouvre droit à l'inscription à l'Université?

L'inscription des nouveaux bacheliers à l'Université, est ouverte aux:

- Algériens détenteurs du baccalauréat algérien ou d'un diplôme étranger reconnu équivalent au baccalauréat algérien (*) ;
- Etrangers détenteurs de:
 - l'équivalence avec le baccalauréat algérien (*)
 - une autorisation/orientation établie par la Direction de la Coopération du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

I- Comment vous inscrire à l'Université?

Les inscriptions des nouveaux bacheliers sont organisées, chaque année, par une circulaire ministérielle qui définit :

- Les conditions et les règles générales qui président aux inscriptions des nouveaux bacheliers
- Les domaines ou filières ouverts par établissement universitaire
- Les séries de baccalauréat autorisées pour l'inscription dans chaque domaine ou filière
- Les circonscriptions géographiques, ou wilayas rattachées à chacun des domaines (filière) ouvert par établissement

I-1-Les étapes de l'inscription

La procédure d'inscription des nouveaux bacheliers est arrêtée, chaque année, par la circulaire ministérielle élaborée à cet effet. L'opération se déroule sur 03 étapes selon un calendrier fixé au niveau national.

(*) **L'équivalence avec le baccalauréat algérien**

Ce document est délivré par les services de la Direction de la Formation Supérieure en Graduation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

I-1-1-les pré inscriptions

Se font exclusivement on line via Internet sur des sites fournis par le ministère de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique :

• Le site web du MESRS

• Le site web de l'INI

elle Consiste à remplir une fiche de vœux.

Cette opération est obligatoire, et les bacheliers qui ne la respectent pas peuvent se retrouver en marge de l'opération d'inscription.

I-1-2- l'orientation

L'orientation est réalisée, au niveau national, par un système numérique

- A l'issue de l'opération d'orientation, chaque établissement, reçoit la liste des étudiants affectés pour chaque Domaine/Filière.
- Les étudiants peuvent consulter, en ligne sur le site dédié aux inscriptions des nouveaux bacheliers, le résultat de l'orientation.
- Les étudiants non satisfaits de leur orientation, et qui ouvre droit au recours, peuvent le faire exclusivement en ligne.

I-1-3- les inscriptions définitives

Composition du dossier d'inscription:

Elle se fait au niveau de l'établissement concerné par l'orientation.

Les pièces à joindre au dossier fournit à cette inscription sont:

- Le relevé de notes du baccalauréat original
- 02 photos,
- Le reçu des droit d'inscription (200 DA)

Après le dépôt de son dossier d'inscription, l'étudiant retire:

- sa carte d'étudiant
- 03 certificats d'inscriptions destinés à lui permettre la constitution des dossiers relatifs à la bourse, à la résidence universitaire, ainsi qu'à la bibliothèque centrale

Pour l'étudiant étranger, ajouter au dossier ci dessus une décision d'orientation délivrée par la tutelle.

Attention : l'étudiant ne peut s'inscrire simultanément à plusieurs formations universitaires, et ce quelque soit le nombre de baccalauréats obtenus.



I-1-3- Le recours

Le droit de recours est permis seulement en cas d'erreur de saisie des choix par l'établissement ou en cas d'orientation vers une spécialité non exprimée dans ses quatre choix. L'étudiant est amené à accéder à la plateforme PROGRES sur www.esi.dz pour effectuer cette opération, .

Après l'étude de la demande par rapport au relevé du baccalauréat d'une part, et la capacité pédagogique du domaine voulu d'autre part.

L'étudiant trouve sa réorientation sur la même adresse.

Pour plus d'information des portes ouvertes sur l'université sont organisées avant la période de pré inscription
Au profit des nouveaux bacheliers

Réinscriptions annuelles:

L'étudiant est tenu de refaire une *inscription pédagogique* à chaque année universitaire.

II-Transferts

II-1-Transferts des nouveaux bacheliers

II-1-1-Demandes de Transferts Internes

Les demandes satisfaisantes aux conditions de la circulaire ministérielle relative aux inscriptions des nouveaux bacheliers, et aux conditions des moyennes minimales, seront traitées dans le mesure des places pédagogiques disponibles.

Les demandes de transferts doivent être déposées auprès de la Faculté d'accueil, *dans le délai limité*

Les dossiers de transferts doivent comporter les pièces suivantes :

- Demande de transfert interne (à télécharger sur le site de l'université)
- copie de l'attestation du baccalauréat
- copie de la carte d'étudiant

le traitement des dossiers et les réponses seront affichées au niveau de vice rectorat chargé de la pédagogie.

II-1-2-Demandes de Transferts Externes

Les demandes de transferts externe se faire exclusivement par voie électronique à travers le site désigné par le ministère et seront traitées par un logiciel sur l'échelle nationale . Le traitement des demandes et les réponses seront affichées sur le site.

Si l'avis est favorable l'étudiant est invité à déposer le dossier de transfère auprès du vice rectorat chargé de la pédagogie de l'établissement d'accueil, *dans le délai limité*

Les dossiers de transferts doivent comporter les pièces suivantes :

- formulaire de transfert externe (à télécharger sur le site de l'université)
- copie de l'attestation du baccalauréat
- copie de la carte d'étudiant

II-2-Transferts des étudiants anciens

II-2-1-Demandes de Transferts Internes

Ne sont acceptés que les demandes de transferts des étudiants détenteurs du baccalauréat de l'année précédente à l'année en cours, et satisfaisants aux conditions d'accès aux conditions de la circulaire et des moyennes minimales de l'année d'obtention du Bac.

Les demandes de transfère se faites auprès du département d'accueil avant la date fixée par l'établissement

dans le délai limité

Les dossiers de transferts doivent comporter les pièces suivantes :

Demande de transfert interne (télécharger sur le site)

les formulaires de demande de transfert sont disponibles sur le site de l'université 20Aout 1955-Skikda.

Toutes les demandes de transfert, et quel que soit leur type, doivent être déposées au niveau de vice rectorat chargé de la pédagogie.

II-2-2-Demandes de Transferts Externe

Dans le cadre des Spécialités ouvertes à l'université 20 août 1955

Si l'étudiant demande le transfert pour suivre une spécialité ouverte à l'Université 20 Août 1955-Skikda et n'existant pas dans son établissement d'origine. La demande et le dossier de transfert doivent **impérativement** être déposés auprès des établissements d'origine selon les dates qui seront fixées par la CRUEst (Conférence Régionale des Universités de l'Est).

Les demandes sont traitées dans le cadre de la Conférence Régionale.

dans le délais limité

Les dossiers de transferts doivent comporter les pièces suivantes :

- demande de transfert interne
- copie de l'attestation du baccalauréat
- copie de la carte d'étudiant
- demande manuscrite motivant la demande de transfert.
- Parcours pédagogique (tous les relevés de notes) et disciplinaire.

Dans le cadre du changement de résidence

Les demandes sont déposées auprès du département d'accueil dans le délai limité:

- Demande de transfert interne
- copie légalisée de l'attestation du baccalauréat
- copie de la carte d'étudiant
- demande manuscrite motivant la demande de transfert.
- Parcours pédagogique (tous les relevés de notes) et disciplinaire.
- Justificatif de résidence (seuls sont acceptés les reçus de loyers, les actes de propriété et les reçus de SONELGAZ des parents directs)
- Acte de naissance

II-2-3-Le Congé Académique

Le congé académique est accordé, pour des raisons particulières dûment justifiées à l'étudiant pour lui permettre de suspendre ses études pendant une année scolaire.

L'année correspondant au congé académique est comptée comme ANNEE BLANCHE pour l'étudiant. Elle n'est pas comptée comme REDOUBLEMENT.

Le Congé Académique ne peut être accordé, plus d'une fois, au cours du cursus universitaire.

a- Dépôt de la demande:

Même si les études, dans le cadre du LMD, sont organisées en Semestres, le congé académique est accordé au titre de l'année universitaire (septembre à septembre). La demande est déposée auprès du département avant le 15 décembre de chaque année universitaire, soit avant la programmation des examens finaux du semestre 1 de l'année universitaire.

Toutefois, et pour des raisons impérieuses dûment justifiées (accidents ou autres causes contraignantes et imprévisibles) les demandes peuvent être reçues après le délai du 15 décembre.

Les modèles des fiches de transfert interne et externe sont les suivants :

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية وزارة التعليم العالي والبحث العلمي جامعة 20 أوت 1955 نيابة رئاسة الجامعة المتكفلة بالتكوين العالي و التكوين المتواصل و الشهادات		
طلب تحويلها بين الأقسام		
	اللقب:	
	مكان الميلاد	
		تاريخ أول تسجيل بجامعة 20 أوت 1955 سكيكدة:
أطلب تغيير الفرع		
جامعة 20 أوت 1955 سكيكدة		
جامعة 20 أوت 1955 سكيكدة		
رأي رئيس القسم المستقل	رأي رئيس القسم الأصلي	رأي نائب رئيس الجامعة

سكيكدة في

إستضاء الطالب

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
الندوة الجهوية لجامعات الشرق

طلب تحويل ما بين الجامعات

رقم التسجيل للبيكالوريا: شعبة البكالوريا:.....
الاسم:..... اللقب:.....
تاريخ الميلاد:..... مكان الميلاد:.....
العنوان الشخصي:.....
تاريخ تولد تسجيل بالجامعة:.....

أطلب تحويل ملفي

من جامعة:..... الشعبة الأصلية:..... السنة الدراسية:.....
إلى جامعة:..... الشعبة المطلوبة:.....
أسباب التحويل:.....
إمضاء الطالب:.....

رأي الرئيسة المستفيدة تلقب رئيس الجامعة في	رأي الرئيسة المستفيدة تلقب رئيس الجامعة في
--	--

الملف البيداغوجي للتحويل:

- 03 (ثلاثة) نسخ من هذه الاسماء
- نسخة طبق الأعمال لشهادة البكالوريا
- نسخة من كشوف النقاط لسنوات الدراسة
- نسخة من شهادة التسجيل لسنة التحلية
- صور للتحويل

القبول النهائي للتحويل يتم بعد الإطلاع على الملف البيداغوجي للطالب

b- Motifs acceptés pour accorder le congé académique :

- Maladie chronique invalidante
- Maternité
- Maladie de longue durée
- Service national
- Obligations familiales (relatives aux ascendants et/ou descendants, déplacement du conjoint ou des parents lié à la fonction, ...)

c- Examen des dossiers:

Les dossiers sont examinés, au fur et à mesure de leurs dépôts, par une commission installée à cet effet par le chef du département, et comprenant des enseignants responsables de parcours de formation, de l'adjoint au chef de département chargé de la pédagogie et du responsable de la scolarité du département.

Les résultats de l'examen des dossiers est communiqué par voie d'affichage, et les étudiants ont le droit de déposer un recours dans la limite de 72 heures suivant la date d'affichage des résultats. Dans l'affichage des résultats, le département doit indiquer la mention :

« Les recours sont recevables avant la date : (Indiquer date et heure) »

d- Décision du congé académique:

Le chef du Département, et sur la base du Procès-Verbal, de la commission ci-dessus mentionnée, établit, pour chacun des étudiants bénéficiaires, une DECISION DE CONGE ACADEMIQUE et en double exemplaires. Un exemplaire est remis à l'étudiant et l'autre est classé dans son dossier de cursus universitaire.

La décision du congé académique doit indiquer clairement que l'étudiant est tenu de se réinscrire, normalement, au titre de la prochaine rentrée universitaire.

e- Documents à récupérer chez l'étudiant

L'étudiant bénéficiaire du Congé Académique, doit remettre contre un récépissé établi par le Chef du département :

- La carte d'étudiant
- Un quitus de la bibliothèque universitaire
- Un quitus des œuvres universitaires

Ces documents sont déposés dans le coffre du département, et doivent être remis à l'étudiant à la fin du Congé Académique.

La copie originale de l'attestation de réussite au baccalauréat (relevé des notes) est une pièce obligatoire à toute opération d'inscription à l'université

III-1-1-Abandon des études

Un étudiant est réputé être en abandon des études si :

Il ne se présente à aucune forme d'enseignement (cours, TD, TP, Stages, séminaires, ...) pendant, au moins, un semestre.

L'étudiant ainsi déclaré en abandon des études est exclu de l'année universitaire.

La réintégration des étudiants exclus pour abandon d'études ne peut être accordé qu'une seule fois, au cours du cursus universitaire, et ce après étude de dossier, document justifié, introduit à cet effet.

a- Dépôt de la demande :

Les demandes de réintégration après un abandon des études, doivent être déposées, auprès des départements de rattachement, avant le 01 octobre de chaque année universitaire.

Réintégration après abandon des études

b- Examen des dossiers :

Les dossiers sont examinés, avant la date du 15 septembre, par une commission ad-hoc installée à cet effet par le chef du département, et comprenant :

- des enseignants responsables de parcours de formation
- de l'adjoint au chef de département chargé de la Pédagogie
- du responsable de la scolarité du département.

Les résultats de l'examen des dossiers est communiqué par voie d'affichage, et les étudiants ont le droit de déposer un recours dans la limite de 72 heures suivants la date d'affichage des résultats. Dans l'affichage des résultats, le Département doit indiquer la mention :

« Les recours sont recevables avant la date : (Indiquer date et heure) »

La décision est établi par le vice recteur chargé de la pédagogie.

c- Décision de réintégration :

Le chef du département, et sur la base du Procès-Verbal, de la commission ci-dessus mentionnée, établit, pour chacun des étudiants bénéficiaires, une DECISION DE REINTEGRATION et en double exemplaires. Un exemplaire est remis à l'étudiant et l'autre est classé dans son dossier de cursus universitaire.

Tableau des domaines

Code	Domaine de formation	Séries de baccalauréat et priorités	Base de classement et conditions pédagogiques complémentaires de pré inscription
D01	D011 Technologie	<u>Priorité 01:</u> • Mathématiques • Techniques mathématiques • Sciences exactes <u>Priorité 02:</u> • Sciences expérimentales • Sciences de la nature et de la vie <u>Priorité 03:</u> Bacs de technicien: • Électronique • Electrotechnique • Fabrication mécanique • Bâtiment et travaux publics • Chimie	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat
	D013 Pétrochimie		
D02	Sciences de la Matière	<u>Priorité 01:</u> • Mathématiques • Sciences expérimentales • Techniques mathématiques • Sciences exactes • Sciences de la nature et de la vie • Technologie <u>Priorité 02:</u> Bacs de technicien: • Électronique • Electrotechnique • Fabrication mécanique • Bâtiment et travaux publics • Chimie	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat

D03	Mathématique et Informatique	<u>Priorité 01:</u> Mathématiques Techniques mathématiques Sciences exactes Technologie <u>Priorité 02:</u> Sciences expérimentales Sciences de la nature et de la vie	<u>Priorité 01</u> Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat <u>Priorité 02</u> Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au baccalauréat et des notes des Mathématiques et de Physique (MG+Phys+Math)/3
D04	Sciences de la Nature et de la Vie	<u>Priorité 01:</u> Sciences expérimentales Sciences de la nature et de la vie Mathématiques Sciences exactes <u>Priorité 02:</u> Techniques mathématiques Technologie <u>Bacs de technicien:</u> -Chimie	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat
D06	Sciences Economiques, Commerciales et de Gestion	<u>Priorité 01:</u> Gestion et Economie Mathématiques Techniques Mathématiques <u>Priorité 02:</u> Sciences expérimentales Sciences Exactes Sciences de la nature et de la vie Technologie <u>Priorité 03:</u> Techniques Comptables	<u>Priorité 01 et 03</u> Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat <u>Priorité 02</u> Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat et de la note des Mathématiques: (MG+Math)/2

D07	droit et sciences politiques	<u>Priorité 01:</u> Lettres et Philosophie Langues Étrangères Lettres et Sciences Humaines Lettres et Sciences Islamiques Lettres et Langues Étrangères <u>Priorité 02:</u> Sciences Expérimentales Mathématiques Sciences de la Nature et de la Vie Sciences Exactes Techniques Comptables Gestion Économie	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat
D08	D082 Littératures et Langue Anglaise	<u>Priorité 01:</u> Lettres et Philosophie Langues Étrangères Lettres et Sciences Humaines Lettres et Sciences Islamiques Lettres et Langues Étrangères <u>Priorité 02:</u> Mathématiques Sciences Expérimentales Sciences Exactes Sciences de la Nature et de la Vie Gestion Économie	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat et de la note d'Anglais (MG+Anglais)/2 Avec la note d'Anglais supérieure ou égale à 10/20

D08	D084 Littératures et Langue Française	<u>Priorité 01:</u> Lettres et Philosophie Langues Étrangères Lettres et Sciences Humaines Lettres et Sciences Islamiques Lettres et Langues Étrangères <u>Priorité 02:</u> Mathématiques Sciences Expérimentales Sciences Exactes Sciences de la Nature et de la Vie Gestion Économie	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat et de la note de Français (MG+Français)/2 Avec la note du Français supérieure ou égale à 10/20
D09	D091 Sciences Humaines	<u>Priorité 01:</u> Lettres et Philosophie Langues Étrangères Lettres et Sciences Humaines Lettres et Sciences Islamiques Lettres et Langues Étrangères <u>Priorité 02:</u> Mathématiques Sciences Mathématiques Sciences Expérimentales Sciences Exactes Sciences de la Nature et de la Vie Gestion Économie	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat

D09	D092 Sciences Sociales	Priorité 01: Lettres et Philosophie Langues Étrangères Lettres et Sciences Humaines Lettres et Sciences Islamiques Lettres et Langues Étrangères Priorité 02: Mathématiques Sciences Mathématiques Sciences Expérimentales Sciences Exactes Sciences de la Nature et de la Vie Gestion Économie	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat
D12	Langue et Lettre arabe	Priorité 01: Lettres et Philosophie Langues Étrangères Lettres et Sciences Humaines Lettres et Sciences Islamiques Lettres et Langues Étrangères Priorité 02: Mathématiques Sciences Expérimentales Sciences Exactes Sciences de la Nature et de la Vie Gestion Économie	Le classement se fait sur la base de la moyenne générale obtenue au Baccalauréat

inscription aux études
de Master
comment?



Qui a le droit de s'inscrire au MASTER ?

Le Master est ouvert aux détenteurs de la Licence , ou d'un diplôme reconnu équivalent.

Les étudiants doivent s'inscrire sur la plateforme PROGRES dans des délais précis via internet par des pièces électroniques dans un premier temps s'ils sont sélectionnés ils déposent les dossiers sous forme papier à la faculté.

La sélection des candidatures se fait en tenant compte des trois conditions :

- La justification de l'obtention de la Licence ou du diplôme équivalent
- Un profil de spécialité de la Licence jugé recevable par l'équipe de la spécialité du Master
- Le nombre de places pédagogiques déclarées ouvertes par l'équipe de formation de la spécialité du Master

Les dossiers, jugés recevables , sont classés par ordre de mérite en appliquant la formule de classement définie dans l'arrêté ministériel n°714 du 03 novembre 2011.

Délais de dépôt et de traitement des candidatures :

Annonce concernant les options de Master à ouvrir

Les départements doivent annoncer, avant la fin de l'année universitaire, par voie d'affichage et sur leurs sites web :

- Les listes des spécialités de Master que le département ouvre au titre de la prochaine année universitaire, en indiquant pour chaque spécialité ;
 - L'intitulé et les objectifs du Master
 - La plaquette de formation
 - Le nombre de places pédagogiques à ouvrir
- Les dates de dépôt , d'examen des dossiers, d'annonce des candidatures retenues et du début des cours

Attention !: respectez les délais limités ,par l'établissement ,de chaque étape:

- **Dépôt des dossiers de candidature**
- **Etude des dossiers**
- **Début des cours**

Conditions générales d'inscription

Le Master revêt un caractère national. Son accès est ouvert à tous les étudiants, qui en expriment le souhait, quelque soit leurs origines géographique.

Les masters ouverts au titre de l'année universitaire 2016-2017 sont portés en annexe de la circulaire . Ils sont proposés au choix des candidats.

Le Master est ouvert aux détenteurs de Licence ou d'un diplôme reconnu équivalent.

1. L'inscription aux études de Master repose sur les paramètres suivants :

- Le vœu exprimé par le candidat,
- Le diplôme de Licence ou un diplôme reconnu équivalent.
- Les profils de Licence ouvrant droit au Master sont déterminés par les organes compétents de l'établissement d'enseignement supérieur, sur proposition de l'équipe de formation.
- les capacités d'accueil et d'encadrement du Master.

2. Modalités d'inscription

Pour postuler à une inscription, le candidat doit s'inscrire sur la plateforme et déposer un dossier d'inscription auprès de l'établissement d'enseignement supérieur d'accueil. Le dossier comprend :

- une lettre de motivation,
- un extrait de naissance,
- une copie du baccalauréat,
- une copie du diplôme de Licence ou du titre reconnu équivalent,
- le supplément au diplôme ou les différents relevés de notes du cursus universitaire suivi.

L'inscription au Master est soumise à un traitement numérique ainsi à l'étude des dossiers des candidats. Cette étude tient compte des données et résultats pédagogiques (évaluation, progression, compensation, rattrapage, sanction disciplinaire...) et scientifiques de leurs cursus universitaires.

L'accès au master sera prononcé après le classement par ordre de mérite.

3. Inscription en Master (M1) des candidats titulaires d'un diplôme de l'ancien régime.

Les titulaires d'un diplôme de l'ancien régime peuvent postuler, s'ils le souhaitent, à l'inscription en Master (M1) conformément à la grille de correspondance suivante :

*Candidats titulaires du diplôme d'ingénieur d'Etat peuvent postuler à l'inscription en Master 2 (M2) en vue de préparer un mémoire de recherche

Système classique	Correspondance LMD	Année d'inscription
DES (bac + 4 ans d'études)	Licence	M1
Licence (bac + 4 ans d'études)	Licence	M1



Comment réussir vos études?



Connaître les règles de bonne conduite

cela vous aidera à éviter certains problèmes possible de sanctions disciplinaires:

- Tout acte contraire au règlement des études aux règles d'utilisation du système informatique et documentaire de l'université.
- Tout entrave ou fait de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'université.
- Toute atteinte à la sécurité des personnes ou des biens de l'université (agressions, dégradation de matériels)
- Toute fraude, tentative de fraude, complicité de fraude ou substitution de copies ou personnes, commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continue, d'un examen ou d'un concours.

Pour plus de détails vous êtes invites à lire attentivement la charte d'éthique et de déontologie universitaire (voir annexe p69) et le règlement intérieur spécifique de votre établissement universitaire.

Attention!

Les sanctions prononcées se diffèrent en fonction de la gravité de l'acte , elles peuvent aller du simple avertissement à l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Comment réussir en système LMD?

Pour réussir aux études en LMD vous avez le droit de tout savoir sur ce système.

Commençant par la réponse aux questions souvent posées par les étudiants

C'est quoi le LMD?

Le LMD est une formation supérieure préconisant une architecture des études en trois (03) grades licence - Master - doctorat (voir schéma)

Cette structure est basée sur :

Des contenus structurés en domaines contenant des parcours types ou des parcours individualisés.

Une formation organisée en semestres et en unités d'enseignement capitalisables.

Qu'est ce qu'une UE?

UE sont les initiales de Unité d'Enseignement qui comporte un ensemble de matières cohérent ,en effet il existe quatre (04) types d'unités d'enseignements qui sont:

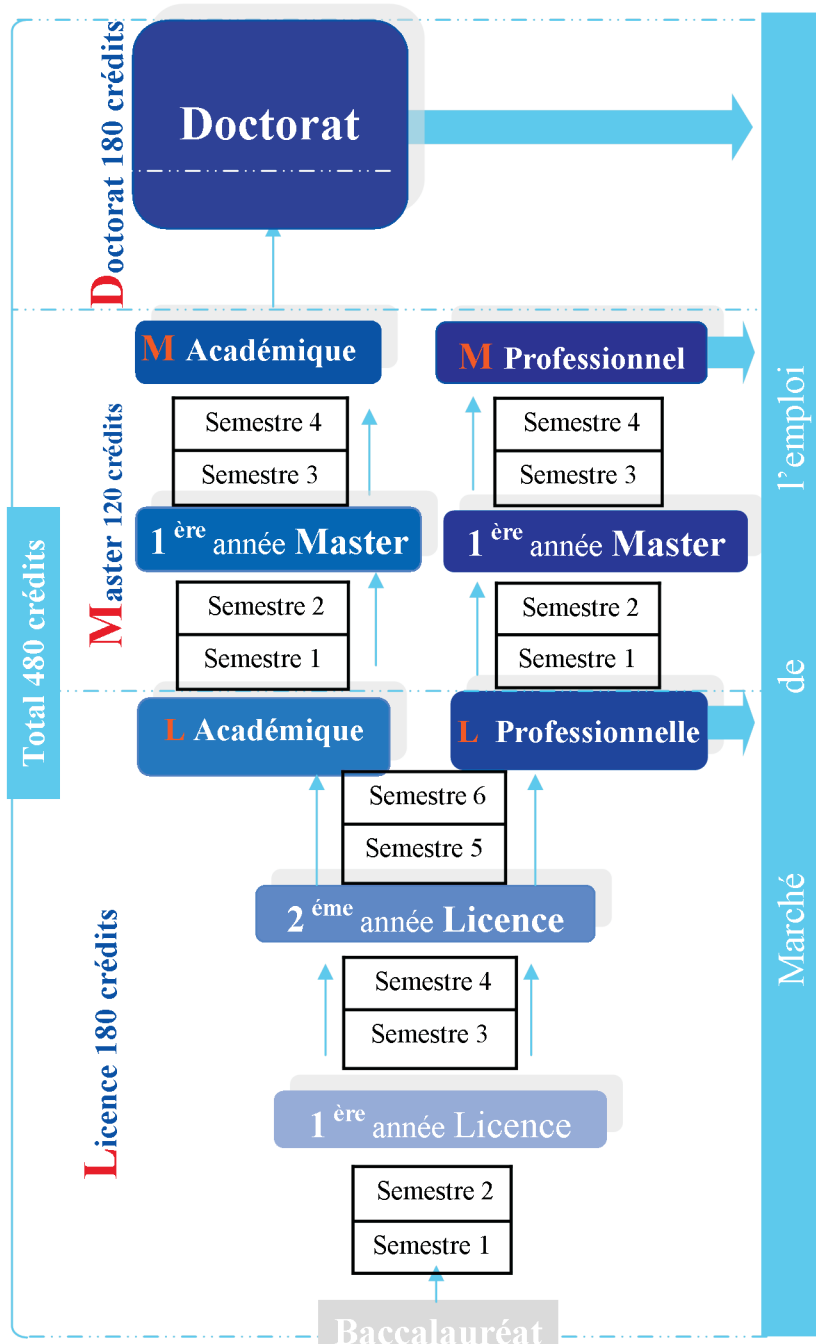
Les UE Fondamentales (UEF): sont les unités d'Enseignement qui regroupent les matières que tous les étudiants doivent avoir eu et valider. Les UEF représentent 60% de l'ensemble des crédits du semestre

Les UE Méthodologiques (UEM): sont les unités aidant l'étudiant à être autonome dans son travail. les UEM représentent 30% de l'ensemble des crédits du semestre

Les UE de découverte (UED): sont les unités permettant à l'étudiant d'approfondissement de ses études, l'orientation vers les spécialités et les passerelles entre les parcours.

Les UE Transversale (UET): sont les enseignements destinés à donner des outils aux étudiants: langues, informatique.
Les UED et les UET représentent globalement 10% de l'ensemble des crédits du semestre.

Comprendre le LMD



Le semestre: est la durée périodique de l'enseignement chaque semestre comporte un nombre fixe de semaines (14 à 15 semaine en moyenne) . L'année académique est composée de deux semestres capitalisant **60 crédits** à parts égales

Qu'est ce qu'un crédit?

L'UE et les matières qui les composent sont mesurées en crédits.

Le crédit correspond à la charge de travail (mémoires, stages, cours, travail personnel) requise pour que l'étudiant atteigne les objectifs de l'UE ou de la matière.

Un crédit est équivalent à un volume horaire de 20 à 25 heures par semestre englobant les heures de tout enseignement dispensés à l'étudiant (cours, TP, TD et travail personnel , etc).

Chaque semestre comporte 30 crédits , chaque diplôme correspond à la capitalisation de:

- **180 crédits** pour la **Licence**
- **120 crédits** de plus pour le **Master**
- **Le doctorat** s'obtient après 06 semestres d'études et de recherche.

Pour plus de détails sur l'enseignement dans le système LMD Consultez www.univ-skikda.dz vous trouvez **le guide pratique de mise En œuvre et de suivi du LMD** proposé par le ministère de l'enseignement supérieur



Que devez vous connaître au début du premier semestre?

Pour réussir vos études vous devez connaître ceci :

Le tutorat:

Chaque faculté dispose d'un tutorat au profit des étudiants de première année ,les tuteurs vous donnent toute information pédagogique et méthodologique de votre discipline, ainsi :

- Faire connaître les lieux, les services
- Informations pratiques
- Soutien pédagogique: explication de point de cours, aide aux révisions,
- Aide méthodologique: comment aborder un exercice, se servir d'outils de travail,
- Écoute des étudiants

Le responsable de l'équipe du domaine

Chaque domaine est animé par une équipe d'enseignants. le responsable de l'équipe est chargé de:

- Animer les travaux de l'équipe du domaine de formation
- Proposer le programme pédagogique des parcours de formation
- Prévoir les passerelles entre les parcours de formation en vue de l'orientation progressive des étudiants.
- Mettre au point des méthodes pédagogiques adaptées
- Organiser l'évaluation des formations et des enseignements
- Veiller à la cohérence du parcours
- Veiller à la cohérence globale des stages prévus par la formation du parcours.

Cela vous permettra de préparer d'avance les documents qui vous aideront à mieux comprendre les cours et à perfectionner la qualité de ces études.

Constitution des comités pédagogiques (CP)

Vous participez aux élections des responsables de groupes d'étudiants à raison de deux par groupe (membre permanent et suppléant) qui assisteront aux comités pédagogiques, ils sont désignés par semestre. Ces responsables peuvent être désignés en choisissant les deux meilleurs étudiants du groupe. ils collecteront les doléances recensées auprès de tous les étudiants du groupe.

Le comité pédagogique est constitué des étudiants élus ou désignés et des enseignants de cours , de TD et de TP du groupe. Le comité est présidé par

.le responsable du filière ou le responsable de la spécialité de formation.

Le comité a pour mission :

- Permettre aux étudiants de se réunir et de soulever ensemble les difficultés de compréhension recensées pendant les cours, les TD ou les TP, autres
- Attirer l'attention des enseignants sur les difficultés rencontrées, lors des réunions des Comités Pédagogiques.
- Faire des propositions pour améliorer les enseignements.

○

Comment chercher l'information?

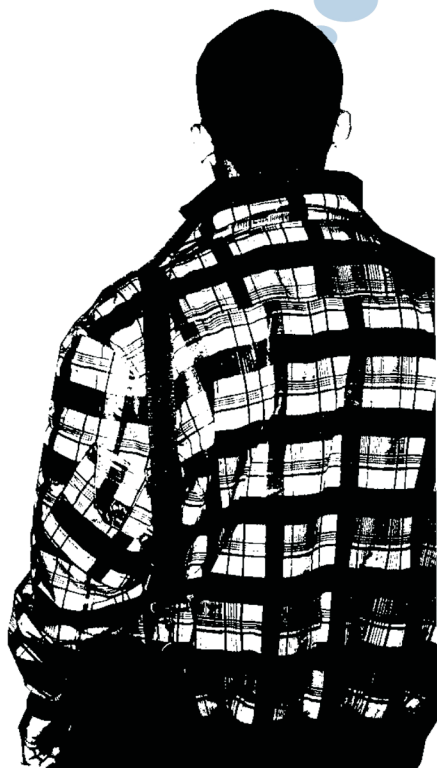
Pour chercher l'information qui vous concerne vous devez d'abord:

- Repérer rapidement les lieux d'affichage afin de:
 - Connaître la liste nominatif de votre section et votre groupe.
 - Connaître l'emploi du temps et l'équipe de formation ainsi l'équipe pédagogique.
 - Connaître les amphis et les salles de TD et TP
- Repérer les espaces informatiques et les bibliothèques.
- Repérer la cellule LMD, et toute autre structure qui comprend des personnes compétents pour répondre aux votre questions.
- Vous assurer que les informations collectées sont à jours (vous informer régulièrement).
- Il faut exploiter l'information correctement, et suivre les consignes qui vous sont données.

Le planning des activités pédagogiques

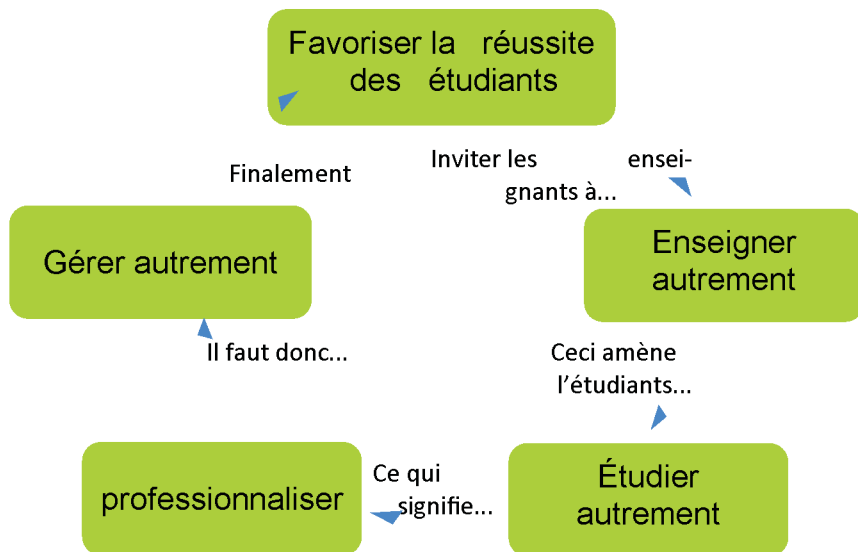
Pour tout connaître sur votre calendrier et lieux d'enseignement rendez vous sur le lien de la faculté sur le site www.univ-skikda.dz

comment évaluer?



Comment évaluer?

Dans le système LMD les études se font autrement:



Une formation de licence dans ce système comprend trois (03) étapes:

L1: la première année académique est composée de deux semestres semestre01 et semestre 02, elle permet à l'étudiant s'imprégner et de s'adapter à la vie universitaire tout en découvrant les différentes offres de formations. Sur le plan pédagogique des enseignements communs sont dispensés à toutes les options.

L'évaluation de l'étudiant du LMD se fait par:

Les examens de fin de semestre:

l'étudiant doit passer une épreuve à chaque matière des unités d'enseignements sachant qu'une absence justifiée à un examen donne droit au rattrapage final par contre l'absence non justifiée aux examens sanctionne l'étudiant par la note de 00/20, en effet l'étudiant n'ouvre pas droit au rattrapage.

Les Contrôles continus:

un contrôle continu compte la note de TD, de TP et des exposés

L'assiduité au TP et TD:

Les TD et les TP sont obligatoires

Un total de trois (03) absences à une matière ou cinq (05) absences même justifiées entraînent l'exclusion de la matière concernée.

L'absence justifiée à un TP donne droit au rattrapage de ce TP contrairement à l'absence non justifiée entraînant la note 00/20 de ce TP et l'étudiant n'ouvre pas droit au rattrapage .

Les absences non justifiées à plus de 1/3 des séances de TP d'une matière entraînent l'exclusion de la matière concernée au titre du semestre en cours. La note de l'assiduité se varie au facteur du nombre des absences.

Ce que vous devez connaître sur l'évaluation:

Le poids des UE

Il doit suivre les indications suivantes:

Les UE Fondamentales: représentent 60% des crédits du semestre

Les UE méthodologique: représentent 30 % des crédits du semestre

Les 10% des crédits restants sont des UE de Découverte et Transversales.

Chaque unité est liée à un coefficient.

La pondération de chaque matière:

Chaque matière est caractérisée par:

L'unité d'appartenance

Le coefficient

Les crédits

Le nombre de contrôles continus

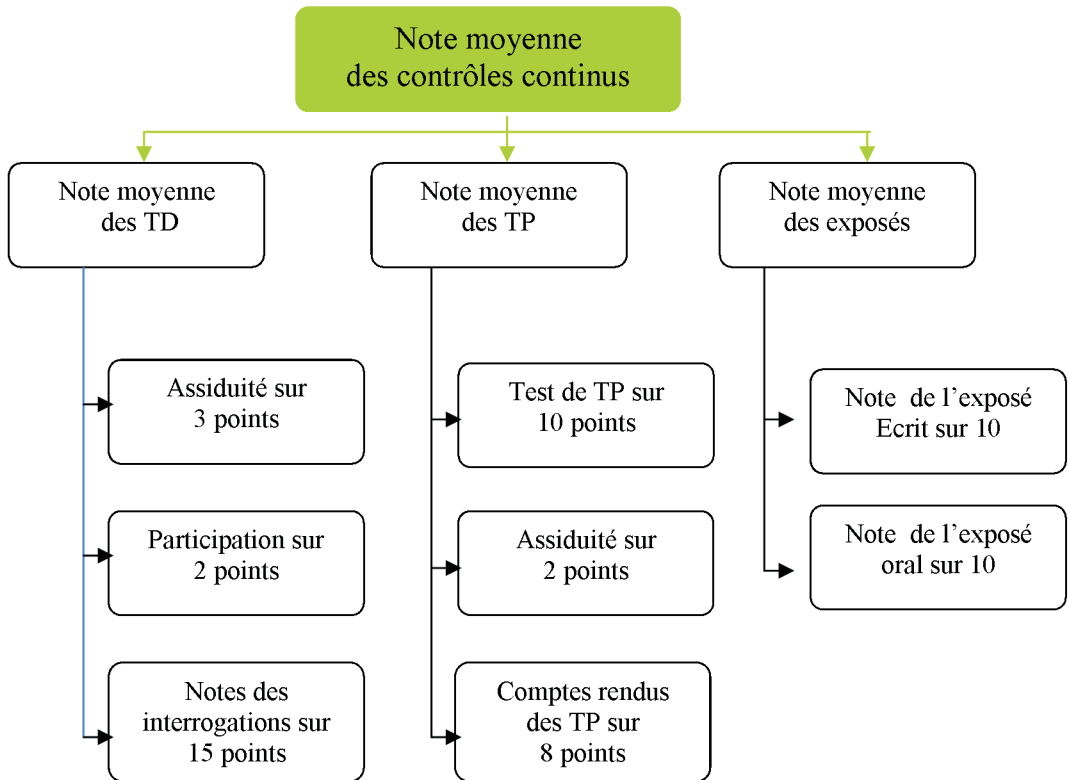
Les pondérations entre les contrôles continus et les examens.

Le mode d'évaluation (examen, contrôles continus ou exposés...)

Une fois vous avez passé l'examen vous attendez la délibération des notes.

comment calcule- t- on
les moyennes dans le systeme
LMD?





Calcul de la moyenne d'une matière i :

La note d'une matière comprend les notes des contrôles continus et/ou la note de l'examen

$$M_{mi} = (\text{note moyenne des contrôles continus} + 2 \times \text{note examen final}) / 3$$

Une matière est acquise si la note obtenue dans cette matière est égale ou supérieure à 10/20

Calcul de la moyenne d'une Unité d'Enseignement j :

On considérera toutes les matières de l'unité d'enseignement

$$M_{uej} = \frac{\sum (M_{mi} \times \text{Coeff}_{(M_{mi})})}{\sum \text{Coeff}_{(M_{mi})}}$$

(L'unité d'Enseignement j est acquise si $M_{uej} \geq 10/20$)

Calcul de la moyenne d'un semestre k:

On considérera toutes les Unités d'enseignement du semestre k

$$Msk = \sum (Muej * Coeff_{(Muej)}) / \sum Coeff_{(Muej)}.$$

(le semestre est acquis si $Msk \geq 10/20$) (octroi de 30 crédits pour continuer dans le même parcours).

Le semestre est aussi acquis si toutes les Unités sont acquises. dans ce cas, les 30 crédits du semestre sont capitalisés.

Calcul de la moyenne annuelle par compensation:

On considérera toutes les Unités d'enseignement de l'année k, puis on calcule la moyenne annuelle Mak comme suit:

$$Mak = \sum (Muej * Coeff_{(Muej)}) / \sum Coeff_{(Muej)}.$$

l'année est acquise si $Mak \geq 10/20$ (octroi de 60 crédits pour continuer dans le même parcours).

Le passage à l'année suivante:

-l'année universitaire est acquise si les deux semestre qui la composent sont acquis.

L'année universitaire peut aussi être acquise par compensation. Elle permet l'acquisition de l'année (L1, L2 ou L3) par le calcul de la moyenne annuelle Mak

Session de rattrapage

Tout étudiant non admis à la première session, se présentera à la session de rattrapage pour les épreuves des matières non acquises ,des unités d'enseignement non acquises des semestres non acquises.

Attention!

La compensation annuelle n'est valable qu'en licence.

INSERTION FACILE



A LA VIE UNIVERSITAIRE

Service commun

Service Internet

Assuré par le Centre des systèmes et réseaux d'information et de communication de télé-enseignement et d'enseignement à distance

Ce centre veille sur:

- L'exploitation et la gestion des infrastructures des réseaux,
- Le suivi et l'exécution des projets de télé enseignement et d'enseignement à distance,
- Assurer l'appui technique à la conception et la production de cours en ligne,
- La formation et l'encadrement des intervenants dans l'enseignement à distance,

vous pouvez vous connecter au réseau Internet de l'université par ligne spécialisée fournis par le CERIST d'un débit égale à huit (08) MO.

Grâce à la convention conclu entre la tutelle et Algérie télécom, le service wifi vous offre bientôt , la possibilité d'accès sans fil à l'Internet .

Service de documentation

La bibliothèque centrale au niveau du site El Hadaiek est d'une capacité de 500 places avec une salle de conférences de 245 places .



L'inscription est annuelle, recommandée et obligatoire pour emprunter ou accéder à certains services . la carte d'étudiant doit être validée par la bibliothèque.

La bibliothèque assure:

200 000 livres dans tous les domaines scientifiques en plus les mémoires et les magazines scientifiques.

Une bibliothèque électronique est en cours de réalisation.

Le service de mise à niveau des langues

Géré par le centre d'enseignement intensif des langues qui a pour mission:

- Un appui technique aux cours d'apprentissage, de perfectionnement et de recyclage en langues étrangères , organisé par les facultés et instituts,
- Permet à l'étudiant de perfectionner son niveau en langues étrangères suivantes: Français, Anglais,

Service des activités scientifiques et culturelles

La sous-direction des activités scientifiques, culturelles et sportives (attachée au Secrétariat Général), offre un large éventail de possibilités à s'investir dans des projets culturels, sportifs, et humanitaires, afin de dynamiser le campus.

Elle encourage l'étudiant à pratiquer les différentes activités préférées dans des salles équipées et des espaces ouverts à l'occasion des différentes manifestations ou compétitions. Ce qui permet l'épanouissement et le ressourcement des étudiants ainsi que l'ouverture à l'autre.



Service des activités sportives et de loisir



Est un service commun de l'université ouvert à tout étudiant et personnel de l'université pour participer aux différentes compétitions sportives tel que: le football, handball tennis de table et le jeu d'échec , une salle de musique équipée et ouverte aux intéressés

Services sociaux et de santé

service de sécurité sociale: une unité de la caisse nationale de l'assurance sociale (CNAS) est mise au profit des enseignants, étudiants et personnels ATS, au niveau du rez- de- chaussée du doynnat de la faculté des sciences de l'ingénieur.

Elle vous délivrera aussi votre carte chifa.

L'étudiant peut s'adhérer à l'une des organisations estudiantines agréées par l'état à l'université pour exercer son droit associatif et développer son sens de citoyenneté.

Médecine préventive

L'Université dispose de trois (02) Unités de Médecine Préventive qui permettent la prise en charge des enseignants, ATS et étudiants au campus Elhadaiek :

une cellule d'écoute assure une aide psycho-sociale aux étudiants.

Antenne de paiement CCP.

Une antenne de paiement CCP implantée au campus d'Elhadaiek



Œuvres universitaires

Hébergement et restauration

-Les résidences universitaires

La Direction des Œuvres Universitaires de la Wilaya de Skikda a été créée suite au décret n°: 109 daté du 22 Décembre 2004 et englobe les résidences universitaires suivantes:

- La résidence universitaire « les frères Bouhadja »: 500 lits
- La résidence universitaire El Hadaiek I: 2000 lits
- La résidence universitaire El Hadaiek II: 1000 lits
- La résidence universitaire El Hadaiek III: 1000 lits
- La résidence universitaire El Hadaiek IV: 2000 lits
- La résidence universitaire El Hadaiek V: 3000 lits

Chaque résidence universitaire possède une infirmerie vouée à la médecine préventive. Une ambulance est mise à la disposition de chaque infirmerie.

Dossier d'hébergement

- Formulaire à retirer auprès de l'administration du DOU,
- Photocopie du BAC légalisée,
- Photocopie de l'attestation d'inscription légalisée,
- Certificat de résidence de moins de trois mois,
- Extrait de naissance ou fiche individuelle,
- Attestations médicales (médecine générale, physiologie),
- 02 enveloppes timbrées et libellées à l'adresse personnelle de l'étudiant,
- 02 photos d'identité.

Dossier de restauration

Les œuvres universitaires dirigent huit (08) restaurants universitaires ; (un restaurant à chaque résidence) fournissent environ 30 000 repas par jour et un restaurant central qui assure 800 repas par jour . L'accès nécessite la présentation de la carte d'étudiant ou la carte de restauration délivrée par la résidence universitaire.

-Bourse

Le dossier se compose de:

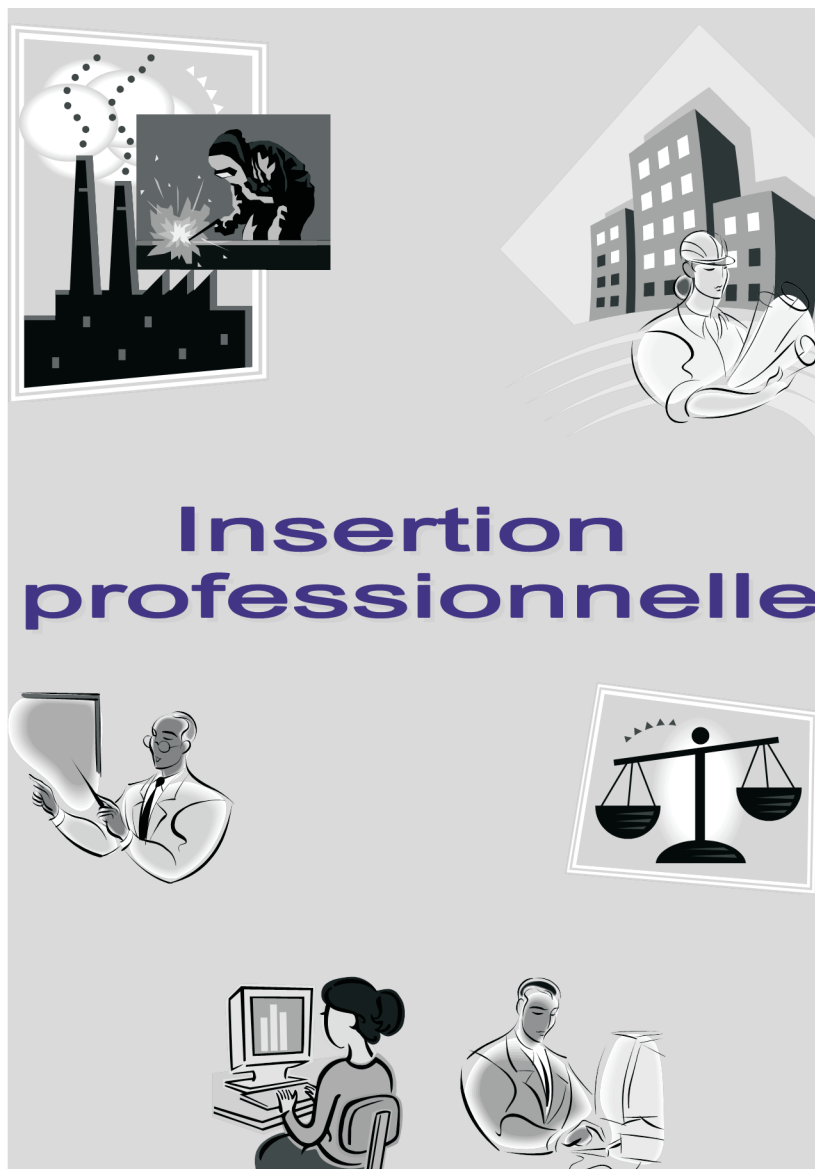
- Formulaire à retirer auprès de l'administration du DOU,
- Photocopie du BAC légalisée,
- Photocopie de l'attestation d'inscription universitaire,
- Relevé du revenu des parents (ou fiche de paye mensuelle):
 - ⇒ Relevé de retraite des parents (dans le cas des retraités),
 - ⇒ Déclaration de non activité légalisée (dans le cas de la non activité des parents),
 - ⇒ Extrait de l'IRG des parents (dans le cas de l'exercice d'une profession libérale),
 - ⇒ Certificat de décès ou de divorce des parents,
- 02 enveloppes timbrées et libellées à l'adresse de l'étudiant,
- une photo,
- Chèque postal CCP barré au nom de l'étudiant.



-Transport universitaire

Transport urbain

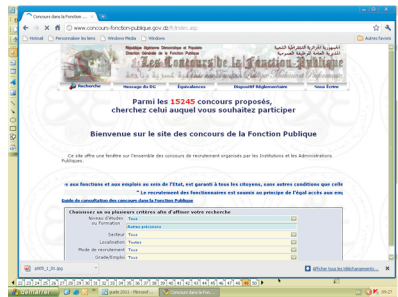
Les 50 bus universitaires sont consacrés au transport des étudiants non résidents. Il est demandé pour chaque étudiant bénéficiaire de ce transport de payer la redevance exigée.



La Fonction publique

Ce site offre une fenêtre sur l'ensemble des concours de recrutement organisés par les institutions et les administrations publiques.

<http://www.concours-fonction-publique.gov.dz>



« aux fonctions et aux emplois au sein de l'Etat, est garanti à tous les citoyens, sans autres conditions que celle
" Le recrutement des fonctionnaires est soumis au principe de l'égal accès aux em

Guide de consultation des concours dans la Fonction Publique

Choisissez un ou plusieurs critères afin d'affiner votre recherche

Niveau d'études ou Formation	Tous	Autres précisions
Secteur	Tous	
Localisation	Toutes	
Mode de recrutement	Tous	
Grade/Emploi	Tous	

Rechercher Réinitialiser

Trier par

- ☐ Niv. Etudes
- ☐ Secteur
- ☐ Localisation
- ☐ Mode Recrut.
- ☒ Emploi/Grade



ANEM (Agence Nationale de l'Emploi) (ANEM)

.Ce dernier, vise à enclencher une dynamique de création d'emploi, par la mise à la disposition des opérateurs économiques, des jeunes primo demandeurs d'emploi totalement pris en charge financièrement par l'état.

.Mise en œuvre la gestion du dispositif est assurée par l'Agence Nationale de l'Emploi en relation avec les directions de l'Emploi des Wilayas.

.Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes primo- demandeurs d'emploi.

.Encourager toutes formes d'actions et des mesures tendant à promouvoir l'emploi des jeunes.

Catégories ciblées:

.les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et les techniciens supérieurs issus des établissements nationaux de formation professionnelle.

.Les jeunes sortants de l'enseignement secondaire de l'Education Nationale, des centres de formation professionnelle, ou ayant suivi un stage d'apprentissage.



www.anem-dz.org/



Créée en 1996, l'ANSEJ est une institution publique chargée de l'encouragement, du soutien et de l'accompagnement des jeunes chômeurs porteurs d'idée de projet de création d'entreprise. A travers les étapes de création et d'extension de son entreprise, le jeune promoteur bénéficie :

- ▶ de l'assistance à titre gracieux (accueil – information – accompagnement – formation);
- ▶ d'avantages fiscaux (exonération de TVA et abattement sur les droits de douane en phase de réalisation et exonération d'impôts en phase d'exploitation);
- ▶ d'aides financières (Prêt Non Rémunéré – bonification des intérêts bancaires).

Placée sous la tutelle du Ministère chargé du Travail et de l'Emploi, l'Agence a pour missions principales, en relation avec les institutions et organismes concernés :

- ▶ de soutenir, de conseiller et d'accompagner les jeunes promoteurs dans le cadre de la mise en œuvre de leurs projets d'investissement;
- ▶ de gérer, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, les dotations du Fonds National de Soutien à l'Emploi des Jeunes, notamment les aides et la bonification des taux d'intérêt, dans la limite des enveloppes mises à sa disposition par le Ministre chargé du Travail et de l'Emploi;
- ▶ de notifier aux jeunes promoteurs les différentes aides du fonds national de soutien à l'emploi des jeunes et autres avantages qu'ils ont obtenus;
- ▶ d'assurer le suivi des investissements réalisés par les jeunes promoteurs en veillant au respect des clauses des cahiers des charges qui les lient à l'agence et en les assistant, en cas de besoin, auprès des institutions et organismes concernés par la réalisation des investissements;
- ▶ d'entretenir des relations continues avec les banques et les établissements financiers dans le cadre du montage financier des projets, de la mise en œuvre du schéma de financement, du suivi de la réalisation et de l'exploitation des projets.



CHARTRE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE UNIVERSITAIRES

PREAMBULE

En moins de cinquante années après l'indépendance de notre pays, l'université Algérienne a connu une très forte croissance de l'ensemble de ses principaux indicateurs, comme le montrent le nombre d'établissements universitaires et leur répartition géographique, les effectifs étudiants et de diplômés, la diversification des filières de formation et l'activité de recherche scientifique. Si beaucoup a été réalisé même si beaucoup reste encore à faire pour atteindre les normes internationales rapportées au volume de la population, le rythme accéléré de la croissance de l'université a également généré de nombreux dysfonctionnements en termes de qualité et d'efficacité scientifiques, de respect des normes de la vie académique et de maîtrise des processus d'amélioration de ses performances.

Ceci est, au moins en partie, dû au fait que l'université s'acquitte de ses missions de formation et de recherche dans un environnement socio-économique et institutionnel qui a également connu de profonds

changements, ce qui rend nécessaire la réaffirmation de principes généraux et le renouvellement des règles de fonctionnement pouvant garantir à la fois sa crédibilité pédagogique et scientifique et sa légitimité. Les membres de la communauté universitaire sont, dans ce contexte, tenus de partager la démarche morale et méthodologique qui conduit à reconnaître, aux plans éthique et déontologique, les meilleurs comportements et les meilleures pratiques universitaires, ainsi que d'en combattre les dérives. Émanation d'un large consensus universitaire, la charte d'éthique et de déontologie réaffirme des principes généraux issus de normes universelles ainsi que de valeurs propres à notre société, et qui doivent être le moteur de la démarche d'apprentissage et de mise en œuvre de l'éthique et de la déontologie universitaires. Elle doit donc représenter un outil de mobilisation et de référence rappelant les grands principes qui guident la vie universitaire et inspirent les codes de conduite et les règlements qui en découlent.

I. PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA CHARTE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE UNIVERSITAIRES :

1. L'intégrité et l'honnêteté :

La quête et la possibilité de l'interrogation des savoirs que l'Université transmet et produit ont pour principes fondamentaux la corruption sous toutes ses formes. Cette quête doit commencer par soi avant d'être tendue aux autres. Le développement de l'éthique et de la déontologie doit ainsi refléter des pratiques exemplaires.

1. La liberté académique:

Les activités universitaires d'enseignement et de recherche ne peuvent se concevoir sans la liberté académique qui en est le fondement. Cette dernière garantit, dans le respect d'autrui et en toute conscience professionnelle, l'expression d'opinions critiques sans risque de censure ni contrainte.

1. La responsabilité et la compétence:

Les notions de responsabilité et de compétence sont complémentaires. Elles se développent grâce à une gestion démocratique et éthique de l'institution universitaire. Cette dernière garantit un bon équilibre entre le besoin d'une administration efficace et celui d'encourager la participation des membres de la communauté universitaire en associant l'ensemble des acteurs de l'université au processus de prise de décision. Cependant, les questions scientifiques restent du ressort exclusif des enseignants-chercheurs.

1. Le respect mutuel :

Le respect de l'autre se fonde sur le respect de soi. Tous les membres de la communauté universitaire doivent s'interdire toute forme de violence symbolique, physique ou verbale. Ils doivent être traités avec respect et équité et s'engager à se comporter de la même façon, quel que soit le niveau hiérarchique des partenaires.

5. L'exigence de vérité scientifique, d'objectivité et d'esprit critique :

La quête de la possibilité et de l'honnêteté signifie le refus de la recherche de la vérité scientifique et l'esprit critique. L'exigence de vérité scientifique oblige à la compétence, l'observation critique des faits, à l'expérimentation, à la confrontation des points de vue, à la pertinence des sources et à la rigueur intellectuelle. La recherche scientifique doit être fondée sur la probité académique.

6. L'équité :

L'objectivité et l'impartialité sont les exigences essentielles lors des évaluations, des promotions, des recrutements et des nominations.

7. Le respect des franchises universitaires :

Toutes les parties prenantes de la communauté universitaire contribuent, dans tous leurs comportements, au rehaussement des libertés universitaires de telle sorte que soient garanties leur spécificité et leur immunité. Elles s'interdisent de favoriser ou d'encourager les situations et les pratiques qui peuvent porter atteinte aux principes, aux libertés et aux droits de l'université. Par ailleurs Elles doivent s'abstenir de toute activité politique partisane au sein de tous les espaces universitaires.

II. DROITS ET OBLIGATIONS

II-2. LES DROITS ET DEVOIRS DE L'ETUDIANT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

L'étudiant doit disposer de toutes les conditions possibles pour évoluer harmonieusement au sein des établissements d'enseignement supérieur. Il a de ce fait des droits qui ne prennent leur sens que s'ils sont accompagnés d'une responsabilité qui se traduit par des devoirs.

1. LES DROITS DE L'ETUDIANT

L'étudiant a droit un enseignement et une formation la recherche de qualité. Pour ce faire, il a droit à un encadrement de qualité qui utilise des méthodes pédagogiques modernes et adaptées.

L'étudiant a droit au respect et à la dignité de la part des membres de la communauté universitaire.

L'étudiant ne doit subir aucune discrimination liée au genre ou toute autre particularité.

L'étudiant a droit la liberté d'expression et d'opinion dans le respect des règles régissant les institutions universitaires.

Le programme du cours doit lui être remis dès le début de l'année. Les supports de cours (références d'ouvrages et polycopies ...) doivent être à sa disposition.

L'étudiant a droit une évaluation juste, équitable et impartiale.

La remise des notes, accompagnée du corrigé et du barème de l'épreuve et, au besoin, la consultation de copie, doivent se faire dans des délais raisonnables n'excédant pas ceux fixés par les comités pédagogiques.

L'étudiant a le droit de présenter un recours s'il s'estime lésé dans la correction d'une preuve. L'étudiant en post-graduation a droit à un encadrement de qualité ainsi qu'à des mesures de soutien pour sa recherche.

L'étudiant a droit à la sécurité, l'hygiène et la prévention sanitaire nécessaires aussi bien dans les universités que dans les résidences universitaires.

L'étudiant a droit aux informations concernant la structure d'enseignement supérieur laquelle il appartient, notamment son règlement intérieur.

L'étudiant a accès à la bibliothèque, au centre de ressources informatiques et à tous les moyens matériels nécessaires à une formation de qualité.

L'étudiant lit ses représentants aux comités pédagogiques sans entrave ni pression.

L'étudiant peut créer, conformément à la législation en vigueur, des associations étudiantes à caractère scientifique, artistique, culturel et sportif. Ces associations ne doivent pas s'immiscer dans la gestion administrative des institutions universitaires en dehors du cadre fixé par la réglementation en vigueur.

2. LES DEVOIRS DE L'ETUDIANT

L'étudiant doit respecter la réglementation en vigueur.

L'étudiant doit respecter la dignité et l'intégrité des membres de la communauté universitaire

L'étudiant doit respecter le droit des membres de la communauté universitaire à la libre expression.

L'étudiant doit respecter les résultats des jurys de délibération.

L'étudiant est dans l'obligation de fournir des informations exactes et précises lors de son inscription, et de s'acquitter de ses obligations administratives envers l'établissement.

- L'étudiant doit faire preuve de civisme et de bonnes manières dans l'ensemble de ses comportements.

- L'étudiant ne doit jamais frauder ou recourir au plagiat.

- L'étudiant doit préserver les locaux et les matériels mis à sa disposition et respecter les règles de sécurité et d'hygiène dans tout l'établissement.

L'étudiant est dûment informé des fautes qui lui sont reprochées. Les sanctions qu'il encourt sont prévues par la réglementation en vigueur et le règlement intérieur de l'établissement d'enseignement supérieur. Elles sont du ressort du conseil de discipline et peuvent aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'établissement.

Les membres de la communauté universitaire, soucieux de promouvoir les règles éthiques déontologiques, s'engagent au respect de l'esprit et de la lettre de cette

Site web:

www.univ-skikda.dz

Adresse postale : Université 20 août 1955-skikda

Route Elhadaiek 21000 skikda

Boite postale:26

Téléphone:038 72 31 52/ 038 72 31 63

Fax: 038 72 50/038 72 31 63